



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Bureau **Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération**, régulièrement convoqué, **s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne**, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 10 AVRIL 2017 à 8h30

Date de convocation : 4 AVRIL 2017

PRESENTS : Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Roger BRUNEL, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Tristan LAMY, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Alain PEREA, Jacques POCIELLO, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

EXCUSES : (absents)

Didier CODORNIOU, Serge LALLEMAND, Christian LAPALU, Henri MARTIN

Pour la subvention au PNR : Alain PEREA

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Jacques BLAYA

SECRETAIRE DE SEANCE : Guillaume HERAS

Délibération
N°B2017-30

Membres en exercice :	24
Votants :	20 ⁽¹⁾
Suffrages exprimés :	20 ⁽¹⁾
Pour :	20 ⁽¹⁾
Contre :	-
Abstention :	-

(1) Monsieur Alain PEREA intéressé à l'affaire, s'est absenté lors du vote de la subvention pour le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée (PNR).

Subvention PNR : votants : 19 / suffrage exprimés : 19 / Pour : 19

Nomenclature Etat : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS

OBJET : FINANCES – Attributions de subventions **pour l'année 2017**

Le Grand Narbonne souhaite accompagner les organismes et associations qui participent à l'exercice de ses compétences sur son territoire.

Dans les domaines du logement, de l'économie, du tourisme, de la cohésion sociale et du développement culturel, ces partenaires œuvrent dans un même objectif de développement du territoire du Grand Narbonne.

Attribution de subventions :

Afin de soutenir l'action de ces différents organismes, des attributions de subventions sont envisagées.

Conformément à la procédure d'instruction des subventions, les demandeurs ont déposé les dossiers cerfa N°12156*03 pour enregistrement et pour instruction par les services compétents.

Ces dossiers ont été examinés en commissions thématiques pour avis, proposés et acceptés lors de leur présentation dans les différentes réunions de la Commissions 1 « Finances ».

Attribution de subventions :

Afin de soutenir l'action de ces différents organismes, des attributions de subventions sont envisagées.

Conformément à la procédure d'instruction des subventions, les demandeurs ont déposé les dossiers cerfa N°12156*03 pour enregistrement et pour instruction par les services compétents.

Ces dossiers ont été examinés en commissions thématiques pour avis, proposés et acceptés lors de leur présentation dans les différentes réunions de la Commissions 1 « Finances ».

Conventions :

Toutes ces subventions seront conditionnées à la signature de conventions.

Un certain nombre d'obligations en découleront selon le montant accordé :

- Inférieure à 75 000 €
- Entre 75 000 € et 153 000 € ou représentant 50% du compte de résultat
- Supérieure à 153 000 €

Les documents à produire et les obligations à remplir sont énoncés à **l'article 7 Obligations** comptables de la convention.

Vu l'avis de la Commission 1 des : 26 octobre 2016, 8 décembre 2016, 15 février 2017 et 16 mars 2017,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'attribuer les subventions telles qu'indiquées sur le tableau ci-annexé, pour un total de 2 962 051 € inscrit au budget 2017,
- D'approuver la formalisation de ces conventions suivant le projet de convention type, tel que ci-annexé,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce(s) jointe(s) à la délibération :

- Tableau détaillant les attributions de subventions.
- Conventions type
- Charte de Partage des Valeurs de la République

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 26/4/2017
et de sa publication
le : 26/4/2017

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

